



**EXAMENS DU DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE
(DESCOGEF)
SESSION 2019**

**EPREUVE DE COMPTABILITE FINANCIERE APPROFONDIE ET
COMPTABILITE DES SOCIETES**

DUREE : 4 heures

**EPREUVE DE COMPTABILITE FINANCIERE APPROFONDIE ET
COMPTABILITE DES SOCIETES**

Cette épreuve comporte ^{trois} quatre dossiers indépendants.

DOSSIER 1 : NORMALISATION COMPTABLE INTERNATIONALE IFRS

DOSSIER 2 : OPERATIONS ET PROBLEMES COMPTABLES SPECIFIQUES

DOSSIER 3 : COMPTABILITE DES SOCIETES COMMERCIALES

SOMMAIRE ANALYTIQUE

DOSSIERS	CONTENU	DUREE	BAREME
DOSSIER 1	<u>Normes IFRS versus SYSCOHADA</u> ▪ Comparaison IAS 16 Immobilisations corporelles (paiement à terme) et SYSCOHADA ▪ Comparaison IAS 40 Immeuble de placement et SYSCOHADA	1h	15 points
DOSSIER 2	<u>Opérations et problèmes comptables spécifiques</u> • Provisions pour primes de fidélité • Créances douteuses libellées en devises • Changement de méthode comptable • Affacturage	2h	30 points
DOSSIER 3	<u>Comptabilité des sociétés commerciales</u> • Comptes courants des associés- traitement des intérêts • Réduction et amortissement du capital	1h	15 points
TOTAL		4 H	60 points

⚡ NB :

Document autorisé : liste des comptes du SYSCOHADA révisé, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé : une calculatrice de poche à fonctionnement autonome.

Avis important : Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée. Les écritures comptables devront comporter une date, les numéros et les noms des comptes et un libellé.

DOSSIER 1 : Normalisation comptable internationale IFRS

CAS N° 1 : Comparaison IAS 16 Immobilisations corporelles (paiement à terme) et SYSCOHADA (7,5 points)

La société **TERMAS** a acquis une machine à outil le 02/01/N et financée comme suit :

- 50 000 KF au comptant par chèque bancaire ;
- 55 000 KF à terme (1 an) ;
- 60 500 KF à terme (2 an) ;

Le taux d'actualisation retenu est de 12% par an.

Mission :

- 1- Pour quel montant apparaîtra la machine dans l'actif brut du bilan selon IAS 16 en N ?
- 2- Passer les écritures nécessaires au 02/01/N, N+1 et N+2 selon la norme IAS 16.
- 3- Calculer le coût d'acquisition de l'immobilisation selon le SYSCOHADA et passer les écritures nécessaires au 02/01/N, N+1 et N+2.

CAS N° 2 : Comparaison IAS 40 Immeuble de placement et SYSCOHADA (7,5 points)

Un bâtiment commercial est détenu par la société **PLACEMENTAS** pour en retirer des loyers. Le coût d'acquisition de ce bâtiment s'élève à 95 000 KF le 1^{er} avril N. Les frais de notaire, droit d'enregistrement et frais d'acte s'élèvent globalement à 5 000 KF. Le coût d'acquisition du bâtiment a été réglé par virement bancaire le 05/04/N. La durée d'utilité du bâtiment est de 25 ans. La société **PLACEMENTAS** décide d'évaluer postérieurement à la comptabilisation initiale, tous ses immeubles de placement selon le modèle de la juste valeur. Sa juste valeur est évaluée ainsi:

- | | |
|-------------|------------|
| • 31/12/N | 108 000 KF |
| • 31/12/N+1 | 120 000 KF |
| • 31/12/N+2 | 90 000 KF |

Mission :

- 1- Passer l'écriture relative à l'acquisition du bâtiment et celles liées à la clôture des exercices N, N+1 et N+2 selon la norme IAS 40 (en KF).
- 2- Passer l'écriture relative à l'acquisition du bâtiment et celles liées à la clôture de l'exercice N selon le SYSCOHADA. (en KF)

DOSSIER 2 : OPERATIONS ET PROBLEMES COMPTABLES SPECIFIQUES

CAS N° 3 : Provisions pour primes de fidélité (7,5 points)

La société EMELRAS commercialise des produits électroménagers pour le grand public sur internet.

La société EMELRAS a mis en place pour ses clients un système de points « fidélité » leur accordant des points à chaque achat effectué dans ses magasins ou en ligne.

Le système de points « fidélité » de société DINAS fonctionne de la façon suivante :

« Lorsque le total de 200 points est atteint dans un délai de 12 mois, le clients reçoit un bon de réduction d'une valeur de 10 000 valable deux ans.

Le suivi statistique des points fidélité fournit les informations suivantes :

- Nombre de points alloués au cours de l'exercice N : 500 000 ;
- Pourcentage et valeur des droits transformés en chèques réduction : 85%
- Pourcentage et valeur des chèques réductions effectivement présentés : 95%

Mission :

- 1- Evaluer la provision pour points « fidélité » à constituer au 31/12/N.
- 2- Effectuer les enregistrements comptables nécessaires au 31/12/N sachant que la provision au 31/12/N-1 s'élevait à 12 000 000.

CAS N° 4 : Créances douteuses libellées en devises (7,5 points)

La société SUZAS a vendu des marchandises le 01/03/N 75 000 \$ à un client US. Au 31/12/N, la perte probable de la créance est estimée à 30%.

- Au 01/03/N : 1 \$ = 500 F
- Au 31/12/N : 1 \$ = 475 F

Mission :

Comptabiliser les écritures nécessaires au titre de l'exercice N.

CAS N° 5 : Changement de méthode comptable (7,5 points)

La société IMELDAS vient de prendre courant N le contrôle de la société JULIAS. Afin d'être homogène avec les méthodes d'évaluation du groupe, la société JULIAS qui évaluait ses stocks de marchandises selon la méthode (FIFO) va passer à la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

Les informations relatives à l'évaluation des stocks au titre de l'exercice N-1 sont les suivantes :

Evaluation	31/12/N-1
Stocks de marchandises évalués selon la méthode FIFO	50 000 000
Stocks de marchandises évalués selon la méthode CMP	56 000 000
• Hypothèse 1 :	45 000 000
• Hypothèse 2 :	

Le taux de l'impôt sur les bénéfices est de 25%.

L'impact du changement de méthode est jugé significatif par la direction de l'entité.

↳ Mission :

Passer les écritures liées au changement de méthode comptable selon les deux hypothèses en sachant que selon la législation fiscale nationale, l'augmentation des capitaux propres doit faire l'objet d'une réintégration extra-comptable.

CAS N° 6 : Affacturage (7,5 points)

La société MADINAS a conclu une convention d'affacturage avec la société MINEAUDAS. Aux termes de ce contrat, la société MADINAS confie à la société d'affacturage MINEAUDAS le soin de recouvrer ses créances clients. MINEAUDAS prend à sa charge les risques d'impayés. La société d'affacturage est rémunérée par une commission de 1,5% du montant net des factures encaissées et par un intérêt de 15% l'an sur les sommes avancées avant l'échéance. Le taux de la taxe sur opérations bancaires est de 10%. Le 08/05/N, la société MADINAS transmet à MINEAUDAS des factures pour un montant total de 10 000 000 à échéance 31 Mai. L'avis de crédit est reçu le 10/05/N.

↳ Mission :

Enregistrer cette opération au journal de la société MADINAS.

DOSSIER 3 : COMPTABILITE DES SOCIETES COMMERCIALES

CAS N° 7 : Comptes courants des associés- Traitement des intérêts (7,5 points)

La société anonyme COTITAS, constituée au capital de 5 000 actions de 10 000 de valeur nominale, a un exercice comptable qui coïncide avec l'année civile. Deux actionnaires, M. ROGAS, et Mme PAULAS ont fait des prêts à la société sous forme de dépôts en compte courant. Pour l'année N, le détail des sommes déposées est le suivant :

Avances de M ROGAS :

- du 1 ^{er} janvier au 31 mai.....	15 000 000
- du 1 ^{er} juin au 30 septembre.....	33 000 000
- du 1 ^{er} octobre au 31 décembre	51 000 000

Avances Mme PAULAS :

- du 1 ^{er} janvier au 30 mars	30 000 000
---	------------

Mme PAULAS est un nouvel actionnaire qui a libéré que la moitié de son apport à la date de clôture de l'exercice N.

La société rémunère les avances en compte courant au taux de 6% l'an. Les intérêts annuels sont inscrits en compte courant à la clôture de l'exercice. La date d'arrêt des comptes est le 31 mars N+1.

↳ Mission :

Déterminer le montant des intérêts dus aux deux actionnaires par la société COTITAS au titre de l'exercice N et passer l'écriture correspondante.

CAS N° 8 : Réduction et amortissement du capital (7,5 points)

La société GEORGAS, société anonyme au capital de 25 000 000 (actions de 25 000), avait été créée en N-15. Au 30 juin N, après affectation de la perte de l'exercice N-1, la rubrique « Capitaux propres » de la société se présentait comme suit :

• Capital social	25 000 000
• Réserve légale	2 500 000
• Réserves diverses	24 000 000
• Perte nette à reporter	- 5 000 000
• Provisions réglementées	3 000 000

Devant la baisse d'activité de l'entreprise, et compte tenu du niveau de la trésorerie, les dirigeants de la société décident :

- de ramener le capital à hauteur de 12 500 000, en y imputant les pertes nettes à reporter et en effectuant un remboursement anticipé des actions pour le surplus (le nominal des actions étant ramené à 12 500).
- d'amortir le capital de 12 500 000 d'un montant de 10 000 000 en effectuant une imputation sur les réserves diverses.
- règlement par virement bancaire du capital à rembourser.

↳ Mission :

Présenter les écritures relatives à ces opérations dans les livres de la société GEORGAS.